

**COMMUNE DE
BUCQUOY**

**DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS**

**CANTON DE
BAPAUME**

DELIBERATION

N°2/2023

Objet :

**Dénomination d'une
voie publique**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

10/02/2023

M3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 06 février, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 1^{er} février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Laurent DHE, Sylvie COUSIN, Muriel POLLART, Daisy LAINE, Laury FLIPPE.

Absent : Angélique BARBIER

Secrétaire : Muriel POLLART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle reliant la rue du Moulin et le Chemin du Quesnoy, du nom de « Rue Joseph Mullier »

Après en avoir délibéré (vote à main levée 10 voix pour la « rue Joseph Mullier » et 3 voix pour la « rue Pierre de Coubertin »), les membres présents :

- Adopte la dénomination « Rue Joseph Mullier »
- Charge Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT
SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

